

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 03 juillet 2020.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
Votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. LAULAGNET, BOUNIARD, GUIGON, BOMBRUN, THOMAS, EUVRARD, MERCOYROL, PUEYO, LEYNON, LAMOINE, GUICHARD, FARGIER, ALLEOUD.

Excusés : Mr Michel PREVOST a donné procuration à Mr Pierre LAULAGNET.
Mr Jean-Charles GONIEAUX.

Absents : . -

Mme Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Changement de lieu réunion du Conseil Municipal du 10/07/2020

VU la pandémie de coronavirus

VU la loi d'urgence du 23.03.2020 pour lutter contre le covid-19

VU l'état d'urgence sanitaire

VU l'ordonnance du 01.04.2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

.../...

- **CONSIDÉRANT** que la salle de réunion de la Mairie d'une superficie de 50 m² n'est pas assez grande pour accueillir les réunions du Conseil Municipal dans les conditions sanitaires réglementaires.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** que la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ai lieu à la salle polyvalente de la commune quartier St Martin.
- **PRÉCISE** que cette salle à une superficie de 180 m²
- **DÉCIDE** de limiter le nombre de places pour le public à 25 personnes.
- **PRÉCISE** que cette disposition a été mentionnée dans la convocation.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 10 juillet 2020.

POUR COPIE CONFORME,
Alba la Romaine, le 15 juillet 2020.
LE MAIRE,
Pierre LAULAGNET.

*Certifiée exécutoire par
sa transmission en Préfecture
le 16 JUL. 2020*

**LE MAIRE
LAULAGNET Pierre**

.../...